

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 8 juin 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 13 mai 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): 25 Nbre de voix délibératives : 127
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Marc GRIVEL, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Eric MADIGOU

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Jean Claude GRANGE

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,

SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER

COUZON : Christian COLOMBO

LIMONEST :

POLEYMIEUX : Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER



Ont donné pouvoir : Corinne CARDONA à Marc GRIVEL, Pierre GOUVERNEYRE à Max VINCENT, Gérard DARDET à Christian COLOMBO, Isabelle CELEYRON à Jean Claude GRANGE, Anne-Laure MATHIAS à Vincent PEYTEL

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Michel BALAIS

Convention de stockage et de gestion des déchets végétaux et inertes du SMMO sur le site Permat à Limonest

Le Syndicat Mixte des Monts d'or doit chaque année assurer l'évacuation vers des plateformes homologuées (déchetteries jusqu'à ce jour) de déchets végétaux et inertes issus de ses différents travaux d'entretien (décharges sauvages, chantiers ...).

Au regard des volumes traités chaque année (entre 160 et 200 m3) par les services du SMMO, des limitations en terme d'accès aux déchetteries et afin d'optimiser ses missions, le SMMO s'est rapproché de la société PERMAT spécialisée dans la valorisation et le traitement des déchets inertes et des déchets végétaux. Basée sur Limonest, cette société propose au SMMO de passer une convention définissant les conditions et modalités d'accès sur la plateforme de Limonest au syndicat mixte des monts d'or (accès gratuit mais réservé et limité à des jours d'ouvertures et plages horaires définies par la société PERMAT).

La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de sa signature avec tacite reconduction.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention telle que présentée et d'autoriser le Président à la signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

